# SERMON

SURIA

# SECTION XXXVII.

### CATECHISME

De l'Excellence, de la Nasure & des Parties de l'Oraison Dominicale.

Omme les choses les plus necessaires à la vie temporelle sont aussi les plus communes dans le monde; par exemple, l'air, l'eau, le seu, les grains, les fruits, & les chairs sont d'une nature qu'on les rencontre dans tous les climats, au lieu que les perles & les diamans, l'or & l'argent & autres semblables espéces, qui ne servent qu'à l'ornement ou à la commodité de la vie, ne se trouvent qu'en peu d'endroits seulement, d'où il les saut tirer avec peine, la nature les y aiant comme cachées & ensevelies; l'en est de même de la disposition de l'Ecris

Tome III

feignement de la bonté & de la sagesse du Createur; caril s'y trouve des choses dont la conoissance n'est pas absolument necessaire à la vie celeste, mais elles s'y trouvent en peu de lieux, & encore le plus souvent envelopées & cachées comme en des mines prosondes, d'où on ne les peut avoir qu'en sondant avec une attentive & subtile meditation, au lieu que les verités absolument necessaires à salut s'y rencontrent partout, si clairement exposées à notre veuë, qu'il n'est pas possible d'entrer, tant soit peu dans ces divins Livres, que l'on ne les y remarque incontinent.

La priere est de ce caractere, c'est un exercice infiniment necessaire à la pieré, sans laquelle il n'est pas possible, ni d'avoir communion avec Dieu, ni d'exercer la charité envers nos prochains, ni de jouïr d'aucune solide consolation dans nos ames; Aussi voiez-vous que Dieu nous en a semé les enseignemens dans tout le corps de ses Ecritures, dans le Vieux & dans le Nouveau Testament, & presque dans tous les livres de l'un & de l'autre; Il ne s'est pas contenté de nous en donner le commandement, de nous en montrer les dispositions,

Sur la Section XXXVII.

denous en representer les fruits, il nous en a proposé une infinité d'exemples, les oraisons des personnes qu'il a le plus chérement aimées. Il a même daigné nous en preserire un formulaire, nous dictant de sa propre bouche les paroles que nous avons à lui presenter.

Apcine sauriez-vous mettre le pié dans aucun lieu de ces saintes & divines Ecritures, que vous n'y découvriez quelque enseignement touchant la Priere; que vous n'y rencontriez ausli-tôt ce pain quotidien de l'ame fidéle; Vous en avez vû l'experience, Mes Freres, dans les trois Dimanches précedens, où notre Catechisme a puisé des Ecritures tout ce qu'il nous a enseigné, & de l'objet auquel nous devons adresser nos prieres, & des conditions & préparations qu'il y faut aporter; Maintenant il poursuit cette riche matiere, & entreprend l'exposition de cette oraison que le Seigneur Jesus nous à donnée, présupposant comme une chose claire & indubitable, qu'elle doit être la regle de toutes nos prieres, n'y alant mulle apparance d'en chercher d'au-

Mais avant que de venir à l'exposition

tre, vû la bonté & la fagesse souveraine du Maitre qui nous a enseigné celle-ci.

de l'Oraison-même, il emploie ce Dimanche entier à nous parler de l'occasion qui mût le Seigneur à nous dicter cette Priere, de son excellence, de sa nature, & des parties dont elle est composée; car d'abord il nous represente que l'ignorance de nos entendemens est si extrême, que nous ne savons pas reconoitre de nous-mêmes ce qui cst desirable d'avec ce qui ne l'est pas, ce qui est veritablement bon, d'avec ce qui ne l'est qu'en apparance; de sorte que si nous suivions notre fantaisse dans les prieres que nous presentons au Seigneur, nous serions en danger de lui demander à toute heure, ce qui nous est le plus nuisible; c'est pourquoi Dieu a daigné y pourvoir, selon son infinie bonté & sa souveraine sagesse, nous instruisant pleinement dans ses Ecritures de la vraie nature des choses, nous montrant celles que nous devons deurer & celles que nous devons fuir & détester, celles qui sont veritablement ou dignes ou indignes de nos vœux; Et outre une infinité d'autres exemples & enseignemens qu'il nous en a donnés, il a particulierement prescrit à ses disciples sous le Nouveau Testament un certain formulaire de Priere, où il comprend, gyce une brieveré & une clarté admirable, tous

Sur la Section XXXVII.

tous les Points que nous pouvons & devons demander; car les Saints Evangelistes nous recitent, que le Seigneur Jesus, durant les jours de sa chair, étant en quelque lieu en prieres, comme il eut achevé, quelcun de ses Disciples l'aiant supplié de les enseigner à prier ainsi que Jean avoit enseigné ses Disciples, il leur donna cette forme de priere, leur commandant de prier ainsi, \*Notre Pere, qui és dans les Cieux, & ce qui suit, comme vous l'avez entendu reciter à l'ensant.

Or quant à l'excellence de cette Oraison, outre l'Auteur qui nous l'a donnée, de la main duquelil ne sort rien qui ne soit tresaccompli, la chose le montre assez ellemême, pour peu d'attention que vous apportiez à l'examiner. Premièrement, si vous considerez la substance & le sonds même de cette Oraison, vous verrez qu'elle est si parfaitement accomplie, à cet égard, qu'on ne sauroit trouver aucune chose digne des vœux d'un homme sage & vertueux, qui ne soit compris sous quelcun de ses articles; Car toutes les demandes que nous pouvons saire à Dieu, se raportant à deux chess, ou à la possession de quelque bien, ou à la déli-

<sup>\*</sup> Matth. 6. 9. Luc 11.1.2.

vrance de quelque mal, l'un & l'autre se trouve exactement & pleinement exprimé dans cette Priere.

Quantau premier il y a de deux sortes de biens, les uns qui regardent la vie spirituelle & celeste, les aurres la corporelle & terrestre. Tous les biens de la premiere sorte sont compris dans les trois premiers articles, où nous demandons à Dicu, que son Nom soit santifié, que son Régne vienne, que sa volonté soit faite; Car si nous obtenons cela de Dieu, qui ne voit que, par ce moien, nous aurons abondamment, & nous, & les autres hommes pour qui nous prions, tous les biens spirituels que l'on peut desirer, & la conoissance des choses celestes, qui est contenue dans la santification du Nom de Dieu, & toutes les graces de la vraie vertu & pieté, comprises sous l'execution de la volonté de Dieu; & enfin les joies & les consolations de la conscience, & la gloire de l'immortalité clairement signissées par le Régne de Dieu? Et quant aux biens temporels qui regardent l'ulage de la vie présente, nous les demandons au Seigneur, autant qu'il nous est permis de les désirer là où nous le prions de nous donner aujourdui notre pain quotidien? Quant aux maux; on les confidére

#### Sur la Section XXXVII.

en deux manières, ou à l'égated du tems, ou à l'égated de leur nature. A l'Égated du tems, ils sont ou présens ou à venir, les premiers, qui nous pressent & nous travaillent déja, les seconds, qui nous menacent seulement; Nous demandons d'être délivrez des premiers, quand nous prions le Seigneur de nous pardonner nos pechez, & nous requerons d'être preservez des derniers là où nous le prions de ne nous point induire en tentation, és de nous délivrer du malin.

A l'égard de sa nature le mal est aussi de deux sortes, l'un de coulpe & l'autre de peine, nous demandons d'être exemptez de l'un & de l'autre, en priant Dieu qu'il nous remette nos pechez, & qu'il ne nous induise point en tentation; Car nous quitter nos pechez, c'est ne nous point punir pour les fautes que nous avons commises; Et nous garantir de la tentation, c'est-nous empêcher de tomber à l'avenir dans des fautes semblables. En un mot le peché qui est, ou le corps, ou la cause de tout mal, nous nuit en deux maniéres, premièrement, en ce qu'il nous rend criminels devant Dieu & dignes de sa colére, secondement, en ce qu'il exerce sur nous une tirannie horrible, abusant de nos membres pour offenser Dieu. Nous

demandons l'exemption du premier mal dans l'article de la remission des pechez, & la délivrance du second dans l'article de la tentation.

Mais si vous considerez l'ordre & la disposition de l'oraison Dominicale, que se peutil imaginer de plus beau & de plus parfait? car le bien étant avant le mal, en toutes façons, puis que le mal n'est qu'une privation du bien, n'a-ce pas été le trait d'une tres exquise sages de ranger dans les quatre premiers lieux les articles qui demandent le bien, & de mettre ensuite dans les deux derniers, ceux qui rejettent le mak De plus, puis qu'entre les biens, ceux qui regardent l'esprit & la vie celeste sont incomparablement plus nobles, plus necessaires, plus grands & plus étendus que ceux qui se raportent au corps & à la terre, se peut-il rien dire de plus raisonnable que l'ordre que suit l'Oraison Dominicale, demandant premièrement les biens celestes & éternels, & ensuite les terrestres & temporels, & emploiant trois articles pour les premiers, au lieu qu'il n'y en a qu'un scul pour les derniers? semblablement, puis qu'entre tous les maux les pires sont, sans difficulté, les maux de coulpe, les afflictions

& les souffrances n'étans des maux qu'autant qu'elles s'y raportent, n'est-ce pas encore une disposition merveilleusement convenable de n'avoir expressément demandé dans cette Oraison, que la délivrance des premiers, y sous-entendant seulement les seconds, parce que nous ne les devons fuir & avoir en horreur, qu'entant que ce sont, ou des fruits ou des marques du peché? Que si vous examinez l'expression, & comme, on parle dans les Ecoles de la Rhétorique, l'élocution de cette Priere, les paroles & les phrases ausquelles elle est conceue, que fauriez-vous vous imaginer de plus riche, de plus magnifique & de plus propre à un tel sujet? La premiere perfection du langage c'est la clarté. Toute cette Oraison est conceuë en des termes si clairs & si faciles à ceux qui sont tant soit peu versez dans l'Ecole de Dieu; c'est-à dire, dans les saintes Ecritures, que les plus petits la peuvere somprendre; Et neanmoins sous cette écorce si douce, & qui se laisse si familierement manier à toutes fortes de gens, elle cache des sens tres-exquis & pleins d'une profonde sagesse. Si vous regardez legérement ces nots, Ton Nom soit (antissé, Ton Régne vienve, & les autres suivans, que se peut-il diro

de plus simple & de plus intelligible? Si vous les penetrez jusqu'au fonds, que peut-on entendre de plus docte & plus plein de mistéres? car, je vous prie, considerez un peu avec quel art admirable ils sont choisis.

Les biens spirituels que nous demandons dans ces articles ont deux qualitez, l'ane, qu'ils servent à la gloire de Dieu, & l'autre, qu'ils contiennent notre salut & notre souverain bonheur; car la conoissance & persuasion des proprietez & de la nature de Dieu, la sujetion à son Empire, & l'execution de sa volonté, sont d'un câté la gloire du Seigneur, & de l'autre le salut de l'homme; de sorte qu'ils peuvent être exprimez & signifiez en deux diverses maniéres, par des noms qui regardent ou Dieu ou nous; Or le Seigneur les a ici exprimez en la première, & non en la seconde sorte; car il nous fait demander à Dieu que son Nom soit santifié, que son Régne viene, que sa Volonté soit faite, & non qu'il nous donne la foi, la sainteté & l'immortalité, bien qu'au fonds ce soit une même chose; Et il en a ainsi usé, pour nous apprendre, que ce qui nous doit principalemét plaire dans le bien, ce qui nous le doit faire le plus ardemment désirer, n'est pas le fruit & l'utilité que nous en tirons, mais la gloire qui

Sur la Section XXXVII. quien revient à notre Créateur, C'est là où il éléve nos cœurs, en bannissant cette basfe & mercenaire affection, naturelle aux autres hommes, de n'aimer le bien qu'autant qu'il leur est utile, Jesus-Christ veut que nos ames aillent beaucoup plus haut, & que volans au dessus d'elles-mêmes, elles s'attachent immediatement à ce qui est de plus beau & de plus noble dans le bien, savoir, le raport qu'il a au service de Dieu. Ce que vous devés souhaiter premièrement & sur toutes choses, si vous êtes veritablement sage & bon Chrêtien, n'est, ni le bonheur de votre prochain, ni le votre même; mais la gloire de votre commun Seigneur; Qu'il régne & qu'il soit conu, adoré & obei par tout, quoi que vous puissiez devenir pour ce qui vous regarde.

Voiez encore avec quelle sagesse est exprimée la demande des biens temporels. Donne-nous aujourdui notre pain quotidien; car les biens de cette sorte étans desirables, non pour le luxe, mais pour la necessité seulement, le Seigneur les comprend sous le mot de pain qui signisse, non les supersluitez & les excez, mais les alimens necessaires à la vie, & parce que nous n'en avons besoin, ni de beaucoup, ni pour long-tems, il nous res-

ferre

pour ce jourdui seulement.

Quant à la brieveré roquise dans toutes les formes du langage, mais particulièrement dans les prieres & requêtes que nous presentons à nos Superieurs, combien est-elle admirable dans cette Orasson, qui en soixante & tant de paroles, & non davantage, comprend tres-parsaitement tous les souhaits-dignes d'une ame Chrêtienne! O excellent ches-d'œuvre de la divine sagesse! qui a pû rensermer tant de grandes choses dans un si court espace, & les exprimer si nettement, que le discours, pour être extremement court, ne laisse pas d'être infiniment clair.

Pensez, sidèles, combien nous devons être soigneux d'apprendre, de dire, & de mediter une si parsaite priere, de l'enseigner à mos ensans, de l'avoir incessamment au cœur & dans la bouche. Le seul Nom de Jesus-Christ qui en est l'Auteur, nous y oblige déja assez de soi-même; Car si nous sommes curieux de savoir les compositions des grands hommes, sur tout de ceux du sang desquels nous sommes décendus, quelle affection & quel zéle ne devons nous point avoir

Sur la Section XXXVII. avoir pour cette Oraison conçue & dictée par ce Souverain Prophete de l'Eglise, le Roi des siécles, le Seigneur de Gloire, la sagesse du Pere Éternel & l'unique salut des hommes, le Prince de notre vie, le Chef done nous sommes les membres? En la difant nous sommes assurez de ne rien demander qui ne soit digne & des oreilles de Dieu & de la bouche d'un fidéle, qui ne soit & tres-agréable à la Majesté devant laquelle nous comparoissons, & tres-utile pour le salut de nos ames; de sorte que si nous faisons cette priere, avec la foi, l'attention & l'humilité convenables, nous pouvons revêtir une tres-certaine confiance d'être exauce z.

Mais ce qui a été prouvé en general de toutes les prieres, qu'elles se doivent faire avec une singuliere attention & respet, se doit, sur toutes choses, pratiquer dans celle-ci. Fidéles, donnez-vous garde de la profanation de ceux qui la recitent legérement & sans respect; Souvenez-vous que ce sont des paroles conques par l'entendement du Fils unique de Dieu, prononcées par sa bouche sacrée, recommandées à ses chers Apotres, & par eux diligemment confignées dans leurs écrits, asin qu'elles demeurent à jamais

jamais dans son Eglise. Pensez, que dans cette sainte Oraison il n'y a rien d'inutile ni de supersu, qu'il n'y a pas un petit mot, qui ne soit plein de quelque mistère, vous le reconoitrez aisément par l'exposition que vous en entendrez dans les Dimanches suivans, où le Catechisme examinera par le menu, chacun des articles dont el-

le cit composée.

Pour cette heure, afin de déduire le tout avec ordre, il divise ces six articles; ( car il y en a autant) en deux ordres, l'un de ceux qui regardent la gloire de Dieu simplement, l'autre de ceux qui concernent notre bien & notre avantage! Il met dans le premier ordre les trois premiers articles, où nous demandons à Dieu premiérement, que son Nom soit santisse, secondement que fon Regne vienne, & enfin que sa volonté soit faite en la terre comme au Ciel? Il range dans le second les trois articles suivans, où nous prions Dieu premierement, de nous donner notre pain quotidien, en second lieu, de nous pardonner nos pechez, & en troisième lieu, de ne nous point induire en tentation. Il n'y a rien de difficile en celas chacun voiant assoz qu'en effet les trois premiers articles touchent l'interêt du Seigneur,

Sur la Section XXXVII. & les trois suivans, le notre; seulement nous est ici proposée une question par le Catechisme, s'il est permis de demander à Dieu quelque chose dont il ne nous revienne nulle utilité? La réponse qu'il y fait peut être renfermée en trois Points. Le premier est qu'au fonds & en esset nulle des choses que nous demandons au Seigneur ne regarde pas tellement sa gloire, qu'elle ne soit aussi utile à notre salut; car comme nous l'avons déja touché ci-dessus, nous avons évidemment part dans la santification de son Nom, dans l'avenement de son Régne, & dans l'execution de sa volonté, que nous lui demandons; Mais je dis en second lieu, que c'est la disposition de sa volonté, & non la nature des choses-mêmes, qui a lié ensemble les interets de sa gloire & ceux de nôtre falut; car il ne laisseroit pas d'avoir dans l'Univers la gloire qui lui est deuë, quand mêmes nous n'aurions point de part à son salut; d'où il resulte qu'encore que ces choses soient jointes en esfet, elles peuvent neanmoins être separées dans notre penfée.

C'est donc ce que nous devons faire, quand nous demandons ces trois articles au Seigneur (comme nous le dit notre Cate-chisme

chisme en troisième lieu) décachant no tre esprit de nos propres interers, & ne pensant uniquement qu'à ceux de Dieu; car nous devons tellement affectionner la gloire de cé grand Dieu, que si elle étoit incompatible avec notre salut; En ce cas nous devrions plutôt renoncer à nôtre interêt qu'au sien, & nous resoudre à nous voir plutôt malheureux, que Dieu deshonoré; Et c'est là qu'il faut raporter cet admirable souhait de l'Apôtre dans le chapitre 9. des Romains, qui jugeant qu'il y auroit moins de gloire à Dieu de le sauver que de convertir toute la nation des Juifs, désire, si la chose étoit possible, d'être anatheme pour eux, de perdre la part qu'il avoit au Roiaume de Jesus-Christ, pourvô que Dieu fûr glorifié par la conversion d'un si grand peuple; Mais quant aux choses qui regardent notre bien & salut, la condition en est un peu differente; Car comme il n'est pas possible que Dieu nous les donne, qu'il ne lui en revienne de la gloire, aussi ne nous est-il pas permis de les demander, sans les raporter à Dieu, comme à leur veritable fin, Nous desirons le pain de cette vie, la remijsion de nos pechez, la délivrance de la centation, non seulement, parce que ce sons

des thoses necessaires à notre bien, mais aussi principalement, parce que ce sont des moiens de mettre, de plus en plus, en évidence la bonté & la puissance de Dicu à la gloire de son grand Nom.

Mais outre ces six articles, il faut remarquer que l'Oraison Dominicale en contient encore deux autres, un court Exorde en ces mots Notre Pere, qui es aux Cieux, & l'Epiloque ou la conclusion, en ceux-ci, car à toi est le Régne, la Puissance & la Gloire aux siècles des siécles, Amon. L'exorde adresse notre voix à Dieu, & le rend attentif & favorable à nos vœux, en lui representant l'assûrance que nous prenons de sa bonté & de sa puissance, le tenans pour notre Pere celeste; L'Epilogue est comme le comble & la couronne de toute l'Oraison, donnant à Dieu la gloire qui lui appartient, d'être le Roi Eternel & le Souverain Seigneur de toutes choses. Ainsi voiez - vous que cette divine Priere contient huit Parties en tour, un Exorde, six Demandes dont les trois premieres regardent le Seigneur, & les trois dernières nos personnes, & la conclusion; Nous aurions maintenant à entrer dans l'exposition de la premiere Partie. Mais parce que le Catechisme nela traite que dans le Dimanche suivant, se

IIL

Tome

contentant de nous faire voir dans celui-ci comme le plan de cet ouvrage facré, nous emploierons ce qui nous reste de tems à vous representer deux enseignemens, qui se peuvent tirer de cette consideration generale de l'Oraison Dominicale.

Le premier est, que nous ne devons presenter les prieres de notre Religion à aucun autre qu'à Dieu; car puis que cette Oraison en est la regle, selon l'ordonnance de Jesus-Christ d'ses Apôtres, \* Vous donc priez ainsi, il est évident que nous sommes obligez d'adresser nos prieres precisément à celui à qui celle-ci s'adresse. Or elle s'adresse à Dieu & nonà aucun autre; il s'ensuit donc que nos oraisons, pour être saintes & legitimes, ne doivent être presentées qu'à celui qui est Dieu, & non par consequent, aux Saints trepassez, qui quelque relevez qu'ils soient dans le Roiaume celeste, ne sont neanmoins, après tout, que de pures & de simples créatures; Mais ce Point a été ampleinent traitté dans son lieu.

L'autre, que nous avons ici à apprendre est, que la vraie & legitime devotion, est de prier pour les fidéles qui vivent encore, sans être obligé particulierement & directement à prier pour les trépassez; Car si nous de-

\* Matth, 6. 9.

vions

Sur la Section XXXVII. vions ce service aux morts, quelle apparance y a-t-il que Jesus-Christ notre Souverain Docteur en eût oublié l'article dans une oraison qu'il a donnée à ses Apôtres, pour être comme le Canon & la régle de leurs offices, & de laquelle il a dit expressément, priez ainsi? Je ne veux point examiner pour cette heure, si vous ne faites pas une chose superfluë, vaine & inutile, quand vous priez pour les morts; Il me suffit de dire qu'alors vous ne priez pas de la maniere que l'a ordonné le Maitre; car, en quel endroit de sa régle trouvez-vous qu'il nous ait, ou prescrit, ou infinué seulement ce soin que vous avez des trépassez. Je voi bien qu'il m'y donne ordre d'étendre ma charité sur mes fréres, & de ne la pas renfermer toute entiere en moimême ,puis qu'il me fait prier, non point pour moi, mais pour nous, qu'il me fait demander, non mon pain, mais nôtre pain; qu'il me fait fouhaiter, non que Dieu me délivre, mais qu'il nous délivre de tentation.

Mais aussi est il évident que ceux pour qui il nous fait prier ont part au pain que nous mangeons & aux Tentations qui nous sont livrées; que ce sont par consequent des personnes vivantes, les esprits des défunt s'étans dans une condition où ni les Tentan

tions de l'ennemi, ni les besoins de cette vie n'ont plus de lieu. C'est doc sortir de la régle de Jesus-Christ, que de prier pour eux, c'est un service irrégulier, sondé sur la fantaisse des hommes, & non sur l'institution du Maitre, une charité indiscrete & heteroelite, qui donne sans besoin, qui dispense ses devoirs, sans jugement.

Mais si cette Priere pour les morts n'a point de fondement dans l'Oraison Dominicale, n'en autoit-elle point au moins dans quelcun des passages des saintes Ecritures? Chers Fréres, elle se trouve aussi peu dans les autres Doctrines de Dicu qu'en celles-ci. Nous avons un tres-grand nombre de prieres dans les Livres du Vieux & du Nouveau Testament. Mais il ne s'y en trouve aucune de cette nature adressée à Dieu pour les morts. Nous y avons l'histoire de la mort de diverses personnes, & du deuil de leurs parens & amis, & des devoirs qu'on leur rendoit après leur trepas; Mais cet office pour le repos de leurs ames ne se rencontre nulle part. Abraham y enterre Sara. Jacob y pleure Joseph le croiant mort, Joseph & ses fréres y ménent deuil sur Jacob, les Israelites ombaument Joseph & le mettent dans un gercueil . Gercueil

cercueil; David y regrette tendrement Absalom son fils, & souhaitant de le pouvoir racheter par sa mort, il s'afflige pour l'enfant qu'il avoit eu de Bersabée, mais bien loin de prier pour lui après sa mort, il se leva de son Jûne & cessa de prier, des qu'il le sût mort; Et dans le Nouveau Testament les sidéles b emportent Saint Etienne après sa mort, l'ensevelissent & ménent grand deuil fur lui, 'ils lavent Tabitha après son décez: mais ni dans ces occasions, ni dans d'autres semblables, nous ne lisons point qu'ils aient prié pour les morts. Si cette Priere étoit aussi necessaire qu'on le prétend, quelle apparance, ou que les fidéles d'alors l'eussent omise, ou que l'Ecriture, qui est si soigneuse de nous proposer les exemples de leur pieté, n'eût fait mention, quelque part, de leur devotion à cet égard? S. Paul dans la premiere aux Thesfaloniciens d touche briévement nos devoirs, quand quelcun des notres vient à mourir, il nous défend de nous attrifter par excez, il nous commande de nous confoler l'un l'autre, par l'esperance de la resurrection; Des Prieres pour les morts il n'en dit rien, s'il les eut

<sup>2 2.</sup> SAM. 12. 20. b Ad. 8. 2. C Ad. 9. 3. d 1. Theffal. 4.13. 600.

crû legitimes, comment les eut-il oublices dans cet endroit? & où est celui de nos Adversaires qui traittant ce passage, n'en fie mention & ne conseillat aux parens des défunts de convertir en Prieres pour le repos de leur ame, les larmes & les soins qu'ils facrifient inutilement à leur propre deuil? Dans le 15. de la premiere aux Corinthiens il dispute de la resurrection, & allégue divers argumens pour la prouver, mêmes jusques à l'abus de quelques-uns qu'il note en passant, qui étoient batisez pour les morts; En conscience, si la Priere pour les Trepassez eût été alors l'une des dévotions communes & publiques de l'Eglise, ne s'en fût-il pas servi sur un tel sujet? Or la verité est neanmoins qu'il n'en dit rien, non plus qu'ailleurs.

Mais nos Adversaires destituez d'Ecritures vraiement Canoniques, mettent en avant les Apocryphes, un second livre des Maccabées, piéce qui n'a jamais été reconuë par la Synagogue, rejettée par l'Eglise primitive des quatre premiers siécles, & au sonds pleine de tant d'inepties & de contradictions, qu'il est étonnant que l'on veuille lui donner rang entre les livres divins, Cet auteur donc aiant recité, que certains

Juiss aiant été défaits à la guerre, par un jugement de Dieu justement indigné contr'eux, de ce qu'ils avoient violé sa Loi, en touchant & prenant des choses consacrées aux idoles, dit que Judas, dès qu'il eut découvert leur faute, fit une collecte de douze mille drachmes d'argent, & l'envoia à Jerusalem, pour offrir en sacrifice pour le peché; Ce que cet Ecrivain, selon son ignorance ordinaire, interpréte avoir été fait pour les morts & pour leur resurrection, concluant que c'est une sainte & salutaire pensée de prier pour les morts. Mais ce n'est que la conjecture de cet homme; car quant à Judas & aux Juifs qui firent faire cette oblation à Jerusalem, leur intention étoit toute évidente d'obtenir par ce service, que le orime de ces gens n'attirât aucun malheur sur la Congregation d'Ifraël, comme avoit fait autrefois celui d'Acan; Et quand mêmes le jugement de cet Auteur meriteroit quelque consideration, il ne serviroit pourtant de rien à nos Adversaires, puis que les prieres qu'il approuve regardent la resurrection, comme il le dit expressément, aulieu que celles de l'Eglise Romaine se raporcent au Purgatoire.

Ils alléguent ensuité que les Peres, com-

me on les appelle, ont prié Dieu pour les morts; Et je ne nie pas que cet abus ne soit tres ancien parmi les Chrêtiens; car dès la fin du second siécle il paroit dans Tertullien, & il alla toujours en se fortissant, jusques à ce qu'enfin il prit pié dans toutes les parties de l'Eglise Chrêtienne, nonobstant les remontrances de quelques uns qui s'y opposérent dans le quatriéme siécle, & qui au lieu d'étre écoutez, surent rejettez avec aigreur, & mêmes enrôlez par Epiphane au nombre des heretiques.

Mais il faut là dessus considerer deux choses, l'une est qu'il nous suffit que les vrais & premiers Peres du Christianisme, les Apatres & les Prophetes n'ont point prié pour les morts, ce qu'ont fait les autres, ne pouvant ni ne devant être la regle de notre foi suffisamment fondée sur la Parole de Dieu.L'aur tre est, que quoi qu'il soit au reste de ces prieres que les Anciens fussoient pour les marts, du moins est-il tres-évident, qu'elles étoient infiniment differentes de celles dont l'Eglise Romaine commande aujourdui l'usage; Car les premiers Peres qui paroissent tachez de cet abus, prient Dieu generalement pour tous les morts décedez en la profession de la pieté; pour les Patriarches, pour los

Sur la SECTION XXXVII. 25 les Prophetes, Prêcheurs, Evangelistes, Martyrs, Confesseurs, pour les Apotres, & generalement tous les Saints, sans mêmes oublier la Sainte Vierge Marie, comme nous l'apprenons, & par les anciennes Liturgies publiées, bien que faussement, sous les noms de S. Jaques, S. Basile & S. Chrysostome & par S. Epiphane \* qui traittant de cette matiere tranche nettement, que l'on pris pour les Justes, les Peres, les Patriarches, les Prophètes, Apôtres, Evangelistes, & Martyrs, pour separer le Seigneur Jesus-Christ du rang des hommes, par cet honneur qu'on lui fait.

Que diriez-vous qu'il y en a quelquesuns, comme S. Chrysolore entr'autres dont la charité est si exorbitante, que de prier aussi pour les dannez? Extravagance qui trouve de l'appui dans les contes que sont quelques vieux auteurs, de Thecla & de S. Gregoire, dont celle-là tira de l'enser, par ses prieres, l'ame d'une nommée Falconille, & l'autre celle de l'Empereur Trajan. Comment donc nos Adversaires n'ont-ils point de honte d'alleguer de telles prieres, pour sonder les leurs, qui en sont insiniment éloignées? Car il est clair qu'ils tiendroient pour ridicule & extravagant celui qui prie-

roit

<sup>\*</sup> Epiph. beref. 75. p. 911.

roit aujourdui, ou pour les Saints ou pour les dannez, & si nonobstant l'autorité de ces grands exemples, ils ont bien osé abolir l'usage de telles prieres, les trouvans sans aucun fondement, soit dans la Parole divine, soit dans la raison, pourquoi se sacchent-ils de ce que nous rejettons les leurs qui ne sont pas mieux sondées?

Mais cette diversité des Prieres anciennes d'avec les modernes paroit encore bien clairement dans leurs autres circonstances; car, au lieu que ceux de Rome demandent pour les morts, la remission des peines temporelles des pechez qu'ils ont commis, & leur sortie de ce feu fabuleux qu'ils nomment communément Purgatoire, les Anciens prioient Dieu de ressusciter leurs morts de bonne heure, souhait évidemment sondé sur la réverie de plusieurs des Premiers & des plus celebres Peres; que les ames des fidéles, au sortir de cette vie, étoient sequestrées dans un certain lieu où elles attendoient en repos la resurrection de leur corps; l'heure de laquelle étant venuë, ils estimoient que Jesus-Christ ressusciteroit les morts, non rous à une seule fois, mais les uns après les autres, dans l'espace de mille ans; de sorte qu'ils supplioient le Seigneur pour lcurs

Sur la Section XXXVII. 27
leurs morts, qu'il daignat les relever des premiers.

Toute cette fantaisse paroit clairement dans les Livres de Tertulien, & dans ceux de S. Ambroise, & c'est de là qu'est venuë: cette Oraison étrange que nos Adversaires ont retenue dans leur Messe, où ils prient Dieu de se souvenir de ceux qui les ont precedez, avec le signe de la foi, & qui dorment le sommeil de paix; paroles qui conviennent fort bien à cette vieille réverie de l'état des ames dans le lieu de Sequestre, jusques au jour de la refurrection, mais repugne évidemment à la moderne invention du Purgatoire, qui fait, non dormir, mais brûler les ames pour qui elle prie; & les met, non dans un doux fommeil, mais dans un feuaussi ardent que celui de l'enfer, qui les tourmente si vivement, que quelques stupides & insensibles qu'on les puisse feindre, il n'y a nul moien qu'elles s'y endorment.

J'estime donc que cet abus de prier pour les morts, a pris son origine de la passion que la perte des personnes chéres cause ordinairement; car comme l'excez de la douleur emporte quelquesois les personnes assigées, à embrasser & à toucher les morts qu'elles regrétent, à parler à eux, de même que

que s'ils entendoient encore leurs voix, à verser des larmes, & jetter des bouquets de fleurs sur leurs cercueils & tombeaux; Ainsi y a-t-il apparance qu'elle leur y faisoit aussi répandre des Prieres, & que ne pouvans leur faire aucun bien réel, ils évaporoient leur deuil en souhaits, inutiles à la verité, pour le salut des morts; mais utiles en quelque façon, pour le soulagement des vivans, qui satisfaisoient en quelque sorte leur affection & leur deuil par ces vains services, & c'étoit la vraie cause qui produisoit l'abus que S. Paul remarque, & qu'il taxe fourdement dans la premiere Epitre aux Corinthiens de ceux qui étoient batizés pour les morts. Mais ces Prieres, qui n'étoient que de simples exhalaisons de la douleur des personnes affligées, furent prises ensuite pour des offices de pieté envers les défunts; chacun s'en servoit pour témoigner qu'ils ne portoient pas moins d'amour à leurs morts que les autres ; Et c'est pourquoi vous voiez que les plus anciens prient premierement pour les Apôtres, les Prophetes & les Martyrs, parce que de tous les serviteurs de Dieu, il n'y en a point à qui nous devions tant d'affection qu'à ceux-là.

Les Chiliastes ou Millenaires dont nous venons

venons de toucher l'erreur, ne manquérent pas d'approprier cet abus à leur opinions Depuis, les Docteurs de l'Eglife s'étant mis à philosopher sur ces Prieres, en abolirent une partie, savoir, celles qui se faisoient pour les Apôtres & pour les Martyrs, jugeant que c'étoit outrager ces grands hommes de prier pour eux, puis que, selon toute apparance & raison, ils vivoient & triomphoient avec Jesus-Christ; Ils ne laissérent donc ces Prieres que pour ceux qu'ils estimoient attendre encore la resurrection, dans les lieux souterrains, & certe opinion qui vit encore parmi les Grecs & les Ethiopiens, s'étant finalement éteinte dans l'Eglise d'Occident, ceux de Rome, qui voioient que la Priere pour les morts leur étoit infiniment utile, en abolissant cette premiere rêvetie qui en étoit autrefois le fondement, en substituerent une autre, savoir, la créance du Purgatoire, fort moderne & fort particuliere, n'aiant été établie par loi publique, qu'en l'année de Christ 1439. seulement au Concile de Florence, & encore entre les seuls Latins, tous les Chrêtiens de la Communion des Grecs, des Moscovites des Armeniens & Abyffins la rejettans constamment jusqu'à-ce jourdui, austi bien que nous.

Je dis donc que puis que la Priere pour les morts est si douteuse & si incertaine, puis qu'elle a si souvent changé de face & de fondement entre les Chrêtiens, un siécle la pratiquant d'une façon & les autres d'une autre toute disserente, puis que nos Adversaires-mêmes ont expressément rejetté & anathematizé quelques-uns de ses anciens fondemens, c'est en vain qu'ils nous en alléguent l'exemple, cette même varieté qui s'y remarque, montrant assez que ce n'est nullement une institution Apostolique.

Quine voit donc que dans cette incertitude, le meilleur & le plus sur est de nous tenir à l'Ecriture sainte, nous contentans des Prieres qu'elle nous a commandées, dont elle nous a donné & des préceptes & des exemples si autentiques? Et que c'est une pure témerité de nous condanner comme coupables de sacrilege & d'herésie, sous ombre que nous rejettons de notre Religion cette dévotion mortuaire, qui n'est ni ordonnée ni recommandée dans aucun lieu des divines Ecritures, & qui s'érant élevée de si foibles & abjets commencemens, a enfin, par le laps du tems, introduit diverses erreurs & superstitions parmi les Chrêtiens, au grand deshonneur de Dieu,

Sur la SECTION X X X VIII. 31 & à l'irreparable scandale de ceux de dedans & de dehors? Chers Freres, Dieu nous fasse la grace de perseverer à jamais dans cette sainte resolution de ne rien présumer hors desa Parole, & de tenir pour anathéme quiconque voudra nous prêcher outre ce qui nous a été evangelizé par ses bienheureux Apôtres. Amen.



SUR LA

# SECTION XXXVIII

DU

## CATECHISME:

Sur ces mots, Notre Pere, qui és aux Cieux.

Omme Dieu a imprimé en sa Loi, par laquelle il parle à nous, certaines marques de sa divinité, qui ne se trouvent en aucune autre Loi quelle qu'elle soit, de même